

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 21 août 2014

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

au décret n° 2014-665 relatif aux modalités de revalorisation de l'allocation temporaire d'invalidité servie aux fonctionnaires radiés des cadres.

Du 14 août 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM au décret n° 2014-665 relatif aux modalités de revalorisation de l'allocation temporaire d'invalidité servie aux fonctionnaires radiés des cadres.

Du 14 août 2014

NOR A F S S 1 4 0 6 5 3 1 Z

Texte modifié :

Décret n° 2014-665 du 23 juin 2014 (JO n° 145 du 25 juin 2014, texte n° 17 ; signalé au BOC 39/2014).

Référence de publication : Signalé au BOC 41/2014.

Le décret n° 2014-665 du 23 juin 2014 est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux-barres.

Au lieu de :

« *Texte modifié :*

Décret n° 60-1089 du 6 octobre 1960 (BO/G, p. 4200 ; BO/M, p. 2669 ; BO/A, p. 1674 ; BOEM 350.4.2, 364-1.1) modifié. ».

Lire :

« *Textes modifiés :*

Décret n° 60-1089 du 6 octobre 1960 (BO/G, p. 4200 ; BO/M, p. 2669 ; BO/A, p. 1674 ; BOEM 350.4.2, 364-1.1) modifié.

Décret n° 2004-618 du 23 juin 2004 (JO du 30 juin 2004, p. 11850 ; BOC, 2004, p. 491). ».